

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

30/2024

Objet : Consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet « Aménagement des abords de l'église Saint Barthélémy »

SEANCE VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 13 septembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de septembre et sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 06 septembre 2024 par courrier électronique

Étaient présents :

Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Serge NARDIN pouvoir à Philippe AUPHAN

Pierre ALAMELLE pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Jean-Jacques SEUTIN pouvoir à Gérard BLANC

Absents : *Amandine HEBREARD*

Philippe AUPHAN a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire présente le projet d'aménagement des abords de l'église « Saint Barthélémy » et rappelle l'étude de faisabilité réalisé par les services du CAUE 84.

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à ce stade à :

Montant prévisionnel des travaux	158 580.00 HT
Etude & Frais divers	31 770.00 HT
Montant total HT prévisionnel PROJET	190 620.00 HT

Il convient pour poursuivre le projet de lancer une consultation afin de choisir une équipe de maîtrise pour la réalisation de ce projet ;

La consultation sera lancée sur la plateforme dématérialisée « AWS MARCHES PUBLIC.INFO »

Les dépenses sont inscrites au budget 2025 et seront imputées au compte 212

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 084-218401404-20240913-D_30_2024-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

- **DONNER** son accord sur le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;
- **APPROUVER** le cahier des charges de la consultation ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et à la signature du marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de séance



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

